

Utilisation de Microsoft Office dans un cadre personnel

L'utilisation et l'installation de Microsoft Office pour répondre à des besoins personnels sur un matériel vous appartenant est possible.

Cette utilisation est conditionnée à des pré-requis.

- Avoir un contrat en cours de validité entre l'Université et Microsoft (renouvelé chaque année)
- Être **personnel** (rémunéré par l'université) ou **étudiant** (inscription en cours à l'université)
- Avoir récupéré une licence et les sources d'installation de puis l'environnement MS365

Ce service est proposé directement par Microsoft. Les services informatiques de Nantes Université ne proposeront aucun support. De plus ce droit d'utilisation s'arrêtera dès la fin du contrat ou la fin des études. Privilégiez autant que possible la bureautique en ligne OnlyOffice intégrée à UNCloud, ou des logiciels libres à installer sur votre ordinateur comme Libre Office ou OnlyOffice Desktop.

Comment faire pour récupérer une licence Microsoft Office pour l'installer sur un équipement personnel ?

En résumé :

1. Se connecter à <https://www.office.com>
2. S'authentifier sur la page **Microsoft** en utilisant son identifiant Univ EPPN (de la forme nom-p@univ-nantes.fr pour un compte personnel ou E123456@univ-nantes.fr pour un compte étudiant, mais pas de la forme E123456@etu.univ-nantes.fr)
3. S'authentifier sur la page **univ-nantes.fr** en utilisant son identifiant Univ (de la forme nom-p pour un compte personnel ou E123456 pour un compte étudiant) et son mot de passe
4. Installer et bien plus encore → Applications Microsoft 365 → Installer Office pour télécharger l'application
5. Lancer le programme d'installation téléchargé sur votre ordinateur
6. Au premier démarrage d'une application de la suite Office que vous venez d'installer, il vous sera demandé de vous authentifier à nouveau (points 2 et 3 ci-dessus)

From:
<https://wiki.univ-nantes.fr/> - Wiki

Permanent link:
https://wiki.univ-nantes.fr/doku.php?id=personnels_etudiants:licence_personnelle_msoffice

Last update: 2026/04/23 09:33

